

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2026_18

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DU PERRON

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise LACROIX NRJ TP – 74500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau AEP, route du Perron,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, route du Perron,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 4 au 7 mai 2026, de 8h à 17h, la circulation route du Perron sera interdite à la circulation.

Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise LACROIX NRJ TP – 74500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

Fait à VACHERESSE, le 29 avril 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON